

GUIDE DES BONNES PRATIQUES DE LA RECHERCHE POUR LE DÉVELOPPEMENT

édition 2015, mise à jour 2018

**Comité Consultatif de Déontologie et d'Éthique
IRD
44 bd de Dunkerque
CS 90009
13572 Marseille cedex 02
ccde@ird.fr**

Sommaire

Éditorial	p.3
Préambule	p.6
Guide des bonnes pratiques de la recherche pour le développement	p.7
Quelques définitions pour approfondir	p.11
<i>Annexes</i>	
Présentation du CCDE	p.15
Membres du CCDE : mandature 2013-2018	p.17

Editorial

Prévu dès la mise en place du Comité Consultatif de Déontologie et d'Ethique (CCDE) de l'IRD (Institut de Recherche pour le Développement), ce *Guide des bonnes pratiques de la recherche pour le développement* a été rédigé lors de la première mandature, avec pour ambition de donner les grandes lignes directrices relatives aux questions éthiques, afin de permettre une application plus aisée des règles déontologiques de la profession et d'aider les chercheurs à mieux réfléchir sur les problèmes éthiques soulevés par leurs pratiques.

Présentés selon l'ordre chronologique des opérations inhérentes à tout projet de recherche, les seize principes de ce Guide ont été conçus pour aider les équipes de recherche à répondre aux questions essentielles :

- Comment penser, élaborer et construire un projet de recherche pour le développement, dans un partenariat équitable avec les pays du Sud ?
- Comment mettre en œuvre les projets de recherche et les réaliser dans des conditions acceptables pour tous ?
- Comment diffuser et valoriser les résultats au bénéfice de tous les partenaires ?
- Comment faire en sorte que les résultats des recherches en vue du mieux-être des populations et de la protection de l'environnement soient traduits en décisions politiques ?

Comme le souhaitaient les précédents présidents du Comité, Dominique Lecourt et Ali Ben Makhoulf, le Guide a été l'objet de rééditions tenant compte de l'évolution des connaissances scientifiques et des aspirations des citoyens des pays. Cette nouvelle édition est destinée à être traduite en langue lao. A cette occasion, la relecture du texte nous a fait prendre conscience une fois de plus, de deux faits :

- la complexité des enjeux scientifiques, de par l'évolution rapide des connaissances, et de par la marge d'incertitude qui néanmoins reste liée au progrès des explorations, dans les disciplines où l'IRD est impliqué, qui vont des sciences de la terre et du climat aux sciences sociales et humaines.
- la persistance d'une situation d'asymétrie et d'inégalité entre les pays, de leur pouvoir d'investigation scientifique et de leur pouvoir de décision, mais cette situation est elle aussi en rapide évolution.

L'éthique de la recherche en partenariat pour le développement reposait sur une relation d'aide aux pays les plus pauvres, inspirée par l'affirmation d'une dignité commune à tous les habitants de la planète, quel que soit leur statut politique et économique. L'éthique de la recherche pour le développement des pays les moins avancés était une éthique visant à atteindre un partenariat entre les chercheurs le plus équitable et le plus fructueux possible, pour une amélioration globale et particulière des sociétés concernées. Ce partenariat est lui aussi en train d'évoluer vers une relation d'échange plus équilibrée, où avant tout les partenaires ont à apprendre les uns des autres.

Dans un monde dominé par une compétition économique effrénée et de multiples risques de conflits entre les pays, l'éthique représente une tentative fragile, mais efficace en ce qu'elle agit au cœur même de la science, pour améliorer les pratiques existantes.

Mis à la disposition de tous, ce Guide est par définition ouvert à la discussion. Le CCDE entreprend un effort de traduction dans différentes langues, dont le lao, et espère que sa diffusion dans les pays suscitera un débat que le Comité a pour objectif d'enregistrer et de coanimer avec ses partenaires.

Anne Marie Moulin
Présidente du CCDE

Préambule

La recherche pour le développement a la particularité d'être une recherche en coopération avec les pays du Sud dits « en développement ». Cette coopération doit se faire selon des principes de justice et d'équité, dans un contexte difficile d'inégalité économique et de rivalités politiques.

Un partenariat authentique est difficile à établir quand la compétition entre chercheurs est vive dans le domaine des sciences et des technologies, et la concurrence économique également vive entre les pays. Les différences culturelles méconnues ou incomprises peuvent aussi susciter des malentendus, voire des affrontements.

Les règles dites déontologiques régissent l'exercice du métier de « chercheur en partenariat ». Ces règles doivent être définies avec précision. Il est important de voir où peuvent exister des conflits d'intérêts. Il peut sembler parfois difficile d'appliquer ces règles, par exemple, quand surgit un « *conflit de valeurs* » entre chercheurs qui peut gêner le travail en commun. Ces difficultés et conflits de valeurs doivent être identifiés et résolus. Le **Comité Consultatif de Déontologie et d'Éthique** de l'IRD réfléchit à ces questions et aide les chercheurs des différents pays à les résoudre, en particulier s'ils ne trouvent pas de réponse dans les règlements et textes juridiques existants.

Le *Guide des bonnes pratiques de la recherche pour le développement* résulte d'un travail collectif et de discussions au sein du Comité d'éthique et de rencontres sur le terrain avec les personnels des institutions de recherche dans les pays. Il part des questions dont le Comité a été effectivement saisi. Ce texte est appelé à être enrichi et à évoluer au cours du temps car le Comité est aussi habilité à se saisir de toute question d'éthique de la recherche qui lui paraît importante, par des individus comme des institutions.

Ce Guide suit l'ordre des étapes des chercheurs lorsqu'ils composent, mettent en œuvre un projet de recherche et envisagent ses applications dans l'avenir qui suit les résultats obtenus. Il est important d'identifier les questions de déontologie et d'éthique liées à un projet de recherche **avant** son démarrage.

Le guide s'adresse aux personnels de l'**Institut de Recherche pour le Développement**, qu'ils soient en activité dans les pays partenaires ou sur le territoire français, ainsi qu'aux partenaires eux-mêmes exerçant dans leur pays. Il est donc destiné largement à tous les chercheurs oeuvrant dans les pays concernés.

Guide des bonnes pratiques de la recherche pour le développement 2018

Le *Comité Consultatif de Déontologie et d'Éthique* formule des avis sur les projets de recherche envisagés au Sud et s'efforce d'apporter des réponses aux interrogations éthiques qui leur sont liées. Il rappelle la responsabilité des chercheurs devant leur société, et insiste sur la nécessité de se conformer aux principes de l'éthique du partenariat dans la recherche pour le développement.

1. Elaboration d'un projet

Principe n° 1, Conception d'un projet, Partenariat, Recherche pour le développement, Concertation

Au vu de la littérature existante, il faut d'abord montrer ce que ce projet apporte à l'état des connaissances dans le monde.

Il faut qu'apparaisse clairement comment le projet de recherche contribue aux objectifs de développement du (ou des) pays concernés, qu'il s'agisse de santé publique, d'exploitation et de gestion des ressources naturelles, de mise en valeur d'un patrimoine culturel ou de réformes institutionnelles.

Enfin, le choix et la conception d'un programme de recherche en partenariat sont effectués en concertation avec une ou plusieurs représentants du (ou des) pays en développement concerné(s) et en accord avec les autorités de ce(s) pays.

Le développement s'entendait d'abord d'une augmentation du produit national brut (PNB) d'un pays et de l'amélioration de son état sanitaire (démographie, mortalité maternelle et infantile). Ce terme a pris un sens plus général et plus ambitieux d'amélioration du bien-être et de tous les éléments contribuant au bonheur des collectivités et des individus, tenant compte de la diversité et des spécificités culturelles.

Principe n° 2, Bénéfices, Echange équitable

La recherche pour le développement repose sur une relation d'échange équitable entre les partenaires. Tout projet doit préciser les bénéfices attendus des résultats de la recherche pour le pays partenaire, en termes d'augmentation des ressources, de la formation etc.

Ces bénéfiques doivent être conformes à l'intérêt général du (ou des) pays et tenir compte de son (leur) état : de son développement scientifique, économique, politique et juridique et de ses valeurs culturelles et sociales.

Principe n° 3, Aide à la décision, Politique publique

La recherche pour le développement doit contribuer à orienter les politiques publiques, au bénéfice du plus grand nombre.

L'utilisation des résultats des projets de recherche doit répondre à des fins politiques, économiques ou sociales éthiquement acceptables.

Principe n° 4, Avis éthique, Nord-Sud

Avant sa mise en œuvre, le projet de recherche sera soumis, pour avis, en même temps, à un comité d'éthique du pays où aura lieu la recherche et à un comité du pays partenaire du Nord. Les comités saisis doivent faire preuve d'indépendance et d'impartialité. Si un tel comité n'existe pas dans le pays hôte, il est souhaitable que le pays en crée un.

Principe n° 5, Textes internationaux

Le Comité examinera la conformité du projet de recherche avec les textes internationaux en vigueur, concernant par exemple la protection des personnes et de l'environnement (la déclaration d'Helsinki pour les essais cliniques, celle de Rio pour les projets ayant un impact sur l'environnement, celle de Dublin pour le domaine de l'eau...).

Principe n° 6, Principe de protection

La façon de protéger les populations, les ressources naturelles et l'environnement au cours de la recherche ou dans ses suites devra être expliquée dans le projet.

Principe n° 7, Propriété intellectuelle

Les principes internationaux en vigueur au sujet des droits de propriété intellectuelle seront mentionnés et explicités à propos de tout projet de recherche.

Les droits de propriété intellectuelle des données et les bénéfices des résultats acquis dans les recherches en coopération seront partagés par contrat entre les équipes et les pays selon des dispositions explicites.

Principe n°8, Ressources affectées : scientifiques, humaines, techniques

Les projets de recherche, fondamentale ou appliquée, doivent contribuer à renforcer le potentiel scientifique et technique et les ressources humaines du pays où ils sont réalisés.

Il est souhaitable d'aider à installer dans les pays où les recherches sont conduites les outils d'analyse de pointe et les techniques modernes de traitement de l'information scientifique, permettant d'exploiter sur place les données collectées.

Les projets de recherche doivent contribuer à développer ou pérenniser une recherche de qualité internationale, et promouvoir l'esprit de la recherche scientifique en assurant la formation des personnels scientifiques et techniques, y compris dans le domaine de l'éthique de la recherche.

2. Mise en œuvre d'un programme de recherche

Principe n° 9, Suivi des recommandations éthiques

Après la validation éthique par les comités, il leur faut suivre l'application des recommandations formulées. Un examen pourra être prévu à moyen ou long terme et de nouvelles recommandations émises par les comités en direction des équipes de recherche.

Principe n° 10, Emploi local, Déontologie

Les conditions d'emploi, de protection sociale et de rémunération des personnels impliqués dans une recherche en coopération seront examinées, afin que les personnes soient respectées dans leur travail.

Si aucune réglementation locale ne définit les règles d'hygiène et de sécurité dans le travail, notamment en cas de danger, les règles appliquées seront les règles protectrices en matière de santé et de sécurité du partenaire de la recherche.

Principe n° 11, Egalité d'accès aux technologies

Les capacités technologiques (informatisation, travail en réseau, plates-formes technologiques...) permettant le développement de la recherche scientifique seront encouragées dans les pays du Sud, en veillant à leur faisabilité (conditions locales d'énergie, eau, maintenance, etc.).

3. Suites et valorisation d'un programme de recherche

Principe n° 12, Retombées des résultats de la recherche pour les populations

Il est important d'avoir présent à l'esprit les moyens et les structures à utiliser pour faire bénéficier au mieux les populations des résultats de la recherche.

Principe n° 13, Désenclavement, Réseaux internationaux

La réalisation d'un programme nécessite souvent la mise en place d'infrastructures et la création d'équipes aux compétences technologiques de pointe.

Il importe de veiller à l'intégration des personnels dans des réseaux internationaux de recherche pour favoriser le désenclavement des pays et la circulation la plus large possible des personnes et des idées, y compris dans la région ou la sous-région à laquelle appartient le pays.

Principe n° 14, Valorisation, Déontologie de la co-publication

Lors de la publication des résultats des recherches, le rôle des différents contributeurs doit être reconnu clairement. Les publications devront clairement indiquer les noms de tous les auteurs et expliciter leur contribution.

Si la recherche débouche sur le dépôt de brevets et de licences d'exploitation, les partenaires partageront les bénéfices éventuels.

Principe n° 15, Diffusion des savoirs

Les responsables des programmes de recherche doivent participer à la diffusion des savoirs scientifiques acquis à travers leurs travaux et les communiquer à la population sous une forme aisée à comprendre.

Ils devront également les diffuser auprès des responsables politiques de la société civile du pays hôte, afin de les aider à prendre des décisions.

Principe n° 16, Culture scientifique

Un effort particulier de diffusion de la culture scientifique sera fait en faveur des jeunes. Leurs rencontres avec les scientifiques seront encouragées, y compris dans les lieux mêmes de la recherche. Cette culture contient une initiation à l'éthique.

Quelques définitions

Bioéthique

La bioéthique (terme inventé dans les années 1970) est née du constat que la recherche biologique introduisait des innovations qui pouvaient être dangereuses pour la santé et l'intégrité de l'être humain et bouleversait le cours d'opérations naturelles et le fonctionnement des sociétés : comme la procréation assistée médicalement, la transplantation etc. Depuis cette date, de nouvelles innovations médicales dues au progrès des connaissances et des techniques font continuellement l'objet de réflexions éthiques et de « lois de bioéthique » dans de nombreux pays.

Par extension, l'éthique de la recherche s'intéresse aux innovations issues du progrès scientifique et technique dans beaucoup d'autres domaines tels que les sciences du climat, de l'environnement, de la communication, et leurs répercussions sur la vie individuelle et sociale.

Culture Scientifique

La culture scientifique peut être définie comme « *l'ensemble des connaissances en sciences et technologies que les individus ont acquises et utilisent au quotidien* ». Avec la culture littéraire et artistique, elle fait partie de la « culture générale ».

Déontologie

« *Ensemble des règles morales qui régissent l'exercice d'une profession ou les rapports sociaux de ses membres* ». Il existe une Charte Européenne du chercheur - Code de conduite pour le recrutement publiée par la Commission européenne le 11 mars 2005. cf. http://ec.europa.eu/euraxess/pdf/brochure_rights/eur_21620_en-fr.pdf

Développement

« *Le développement se distingue de la simple croissance économique en ce qu'il comporte une dimension éthique fondée sur la solidarité entre les pays et les générations présentes ; la solidarité avec les générations futures, qui renvoie à la préservation de l'environnemental. Le développement signifie une croissance sociale et environnementale vertueuse, une triple amélioration sociale, environnementale et économique..* » **In** : Ignacy Sachs, « Y a-t-il une éthique propre à la recherche pour le développement ? » 1^{er} séminaire international du CCDE, Collège de France, Paris, 27 mai 2005, p. 15

Ethique et morale

Les deux termes, le premier emprunté à la langue grecque, le second au latin, se réfèrent tous deux aux mœurs et au comportement des individus et des sociétés et aux principes qu'ils doivent respecter.

Au cours du siècle dernier, le terme de **morale** a été plus particulièrement appliqué aux règles à suivre dans la vie courante par les professionnels, les groupes, les individus dans la vie sociale.

Le terme d'**éthique** désigne l'examen des valeurs qui permet de faire des choix des valeurs qui inspirent les normes de conduite et de comportement. L'éthique est une branche importante de la philosophie et contribue à la réflexion sur les grandes questions des rapports entre les hommes, de la réflexion sur soi et sur autrui, des droits et des devoirs réciproques.

L'idée de partage

« Partager c'est recevoir sa part mais c'est aussi prendre part. (...) »

La division de la planète entre le petit nombre de ceux qui, toujours plus riches, disposent de l'essentiel des ressources disponibles est choquante d'un point de vue éthique.

Une vision « humaniste comprend le partage au sens positif du partage juste du bien commun entre les membres de tout l'humanité.

Dans ce but de partage, prendre soin de former les chercheurs des pays les plus pauvres à la recherche est un impératif premier. Le partage universel, à égalité, des ressources intellectuelles est sans doute le bien le plus précieux que la science ait apporté à l'humanité. (...)

Un meilleur partage des connaissances contribuera à une amélioration du sort de l'humanité

In : Dominique Lecourt, « 5^e Global Forum on Bioethics in Research », consacré au partage des bénéfices de la recherche, 23 avril 2004, Paris.

Partenariat / coopération

" Les termes « partenaire » et « partenariat » désignent des personnes ou des institutions des pays avec lesquels travaillent les agents de l'Institut. (...) (...)

Appliqué à la recherche scientifique, le terme désigne un mode de relation insistant sur le rôle croissant de la recherche scientifique dans les pays du Sud. Cette évolution s'inscrit dans l'histoire mondiale des relations entre les Etats (période coloniale, postcoloniale, mondialisation contemporaine)."

In : CCDE, L'Éthique du partenariat dans la recherche scientifique à l'IRD, Janvier 2012, accessible en ligne sur le site du CCDE.

Protocole

Instruction précise et détaillée mentionnant toutes les opérations à effectuer dans un certain ordre ainsi que les principes fondamentaux à respecter pour exécuter une opération, réaliser une expérience. **cf.** : (TLFi) <http://atilf.atilf.fr> Très important dans la recherche

expérimentale au laboratoire, où l'on essaie de maîtriser toutes les conditions, mais par extension se dit aussi des recherches dans le milieu naturel et social.

Recherche pour le développement

L'IRD a adopté une politique de recherche pour le développement.

Au cours des prochaines années, les grands enjeux de la recherche sont : les conséquences du changement climatique, les dynamiques démographiques et les formes et les résultats de la mondialisation. Les questions qui se posent dans ces domaines doivent être traitées en répondant aux aspirations et priorités singulières des États.

Dans ce nouveau contexte international, reconnaissant la diversité des pays, dont les pays dits « Suds moins développés économiquement », l'IRD s'efforce de respecter avec ses partenaires scientifiques une éthique du partenariat.

Les pays en développement (le Laos et d'autres pays de la région du Mékong peuvent entrer dans la catégorie des pays dits du Sud, où les efforts devront se concentrer pour soutenir les formations diplômantes et la recherche en favorisant une meilleure coordination avec les autres acteurs français, européens et du Sud ;

La politique scientifique de l'Institut s'efforce de privilégier des thématiques considérées comme prioritaires par les communautés scientifiques et les institutions internationales au Nord comme au Sud., telles que la société, la santé, l'environnement et les ressources disponibles.

Les recherches associant plusieurs disciplines seront privilégiées et les projets de recherche seront co-pilotés avec les partenaires du Sud.

L'excellence scientifique sera recherchée dans tous les domaines. [http://www.ird.fr/l-ird/presentation/orientations-strategiques/\(language\)/fre-FR](http://www.ird.fr/l-ird/presentation/orientations-strategiques/(language)/fre-FR)

Recherche scientifique

La recherche scientifique est un « ensemble d'activités méthodiques, objectives, rigoureuses et vérifiables dont le but est de découvrir la logique, la dynamique ou la cohérence dans un ensemble apparemment aléatoire ou chaotique de données, en vue d'apporter une réponse inédite et explicite à un problème bien circonscrit ou de contribuer au développement d'un domaine de connaissances ». **In** : Rénald Legendre. Dictionnaire actuel de l'éducation, 3^e édition. Montréal, Guérin Éditeur, 1993

Responsabilité professionnelle

D'après la **Charte européenne du chercheur** : « Les chercheurs s'efforcent d'assurer que leurs travaux de recherche sont utiles à la société et ne reproduisent pas des recherches effectuées ailleurs précédemment. Ils évitent tout type de plagiat et respectent le principe de la propriété intellectuelle et de la propriété conjointe des données en cas de recherche effectuée en collaboration avec un ou plusieurs directeurs de thèse/stage et/ou d'autres chercheurs

In : Charte européenne du chercheur - Le code de conduite pour le recrutement des chercheurs, mars 2005, p. 12, http://ec.europa.eu/eracareers/pdf/eur_21620_en-fr.pdf

Transfert de compétences (dans le cadre spécifique d'une recherche en coopération)

La recherche en coopération affirme la nécessité de la formation de personnels scientifiques compétents, sur place (**capacity building/renforcement des capacités**). Cette formation doit être de grande qualité à l'intention des jeunes chercheurs et des ingénieurs et techniciens, afin que le pays puisse concevoir et mettre en oeuvre des projets scientifiques nationaux..

Transfert de connaissances-restitution

Le transfert des connaissances signifie :

1. la diffusion au plus grand nombre des connaissances et des résultats acquis par les recherches,
2. leur transmission aux utilisateurs éventuels.

Dans la communication scientifique, qui est un exercice difficile, il s'agit de traduire les résultats de la recherche en informations simples, pertinentes et accessibles à un public large. La seconde tâche vise des réalisations pratiques, l'application des connaissances acquises à un problème concret. Cette mission revient à toute la chaîne des acteurs du développement, dans les institutions ou dans la société civile (entreprises, ONG, associations, etc.).

Valorisation socio-économique de la recherche

La valorisation de la recherche signifie le transfert des résultats de la recherche scientifique vers le monde socio-économique, par exemple le conseil, la consultance, l'expertise scientifique collective, les partenariats industriels, le transfert de technologies, la protection industrielle et intellectuelle (des inventions, savoir-faire, logiciels, bases de données...), la veille technologique, l'aide à la création d'entreprises, l'aide à la carrière et à la mobilité des chercheurs, le conseil juridique. *Direction de la Valorisation au Sud, AIRD, avril 2012*

Le Comité Consultatif de Déontologie et d'Ethique (CCDE) Présentation

Créé en 2000 et placé auprès de la direction de l'IRD, le Comité consultatif de déontologie et d'éthique (CCDE) conçoit sa mission comme une instance d'aide aux personnels de l'Institut pour identifier et intégrer les questions d'éthique dans leurs projets de recherche et penser leurs pratiques dans l'objectif du partenariat et du développement des pays partenaires.

Pour mener à bien cette mission et être en phase avec les préoccupations quotidiennes des équipes de recherche, le CCDE a mis en place des moyens d'information et d'échange avec les personnels : diffusion d'une notice présentant les travaux du comité, mise à jour du site web, organisation de rencontres sur les sites de travail (Bondy, Montpellier, Dakar, Mexico, siège, etc.). Il a également le souci de favoriser un contact étroit avec les comités d'éthique des autres organismes de recherche dans le double but de porter la réflexion déontologique et éthique de l'IRD au-delà de l'établissement et d'enrichir son propre champ de réflexion.

Revue de protocoles

Le premier service rendu par le CCDE aux chercheurs de l'IRD est l'examen des protocoles de recherche, particulièrement dans le domaine biomédical. En effet, les chercheurs menant des projets de recherche en santé ont besoin d'obtenir un avis éthique et sollicitent le comité de leur institution, l'avis émis donne généralement lieu à des échanges fructueux avec les chercheurs. Le CCDE examine environ une vingtaine de protocoles chaque année au cours de 3 sessions plénières.

Questions posées au CCDE

Dans un institut de recherche, les activités liées à ses différentes missions (recherche, expertise, évaluation, formation ou communication) reposent sur des règles précisément formulées. Pourtant, leur application n'est pas toujours aisée. Le comité est ainsi consulté sur des questions liées aux conflits d'intérêts, aux discriminations, à l'évaluation, au droit à l'image, à l'accès au savoir scientifique, à la propriété des bases de données...

Participation aux manifestations extérieures

Chaque année, le CCDE est sollicité pour participer à des manifestations françaises, européennes ou internationales, extérieures à l'IRD sur des sujets aussi variés que le principe de précaution, les conflits d'intérêts, l'éthique de la recherche dans les pays du Sud, la révision des lois de bioéthique, le partenariat public-privé... Il permet ainsi à la réflexion

éthique de l'Institut de s'exprimer auprès de ses partenaires, de favoriser les échanges et de nouer des relations de travail débouchant sur de nouveaux projets.

Organisation de colloques par le CCDE

Pour permettre au plus grand nombre d'approfondir la réflexion éthique, le CCDE organise régulièrement des séminaires ou des colloques ouverts aux chercheurs de l'IRD et à ses partenaires, notamment :

- Y a-t-il une éthique propre à la recherche pour le développement ? (Collège de France – 27 mai 2005)
- Ethique et science dans la globalisation (UNAM, Mexico – 24-25 octobre 2006)
- Responsabilité et partage en sciences humaines et sociales (Dourdan – 13 mars 2008)
- Ethique de la recherche et développement durable : acquis et perspectives (Yaoundé – 11-12 juin 2009)
- Principe de précaution et recherche scientifique dans les pays du Sud, (Casablanca – 14-15 novembre 2011)
- Ethique et développement durable : défis pour un monde en crise, (Recife – 21-22 mai 2013)
- Ethique de la recherche pour le développement : Environnement, sociétés et santé dans la région du Mékong. Colloque international, (Vientiane, Laos, 26-27 octobre 2015)
- Regards éthiques pluridisciplinaires en sciences sociales, environnement et santé. Expériences et perspectives en Afrique de l'Ouest, Colloque international, (Guinée-Conakry, 6-8 février 2018)

Guide des bonnes pratiques de la recherche pour le développement

Prévu dès la mise en place du Comité, ce **Guide des bonnes pratiques de la recherche pour le développement** réalisé par le CCDE a pour ambition de représenter un outil capable de faire émerger les questions éthiques, de permettre une application plus aisée des règles déontologiques, d'aider les chercheurs à mieux penser leurs pratiques, d'insuffler l'esprit éthique parmi la communauté scientifique. Construit à partir des questions réelles qui se posent sur le terrain, les 16 principes de ce guide représentent "l'horizon éthique" à atteindre. Il est destiné à l'ensemble des personnels de l'IRD ainsi qu'à ses partenaires et aux membres d'autres structures de recherche travaillant avec les pays du Sud.

A consulter en ligne : <http://www.ird.fr/l-ird/ethique-et-parite/ethique/guide-des-bonnes-pratiques>

Pour en savoir plus : <http://www.ird.fr/l-ird/ethique-et-parite/ethique>

Comité Consultatif de Déontologie et d'Éthique de l'IRD

Membres de la 4^{ème} mandature¹

2013-2018

Présidente :

Anne-Marie MOULIN

Directrice émérite au CNRS, UMR SPHERE (Sciences Philosophie Histoire) UMR 7219 / Paris 7

Deux personnalités originaires de pays du Sud :

Tereza MACIEL LYRA

Enseignante-chercheuse au Centre de Recherche Aggeu Magalhães et à la faculté de Médecine de l'université de Pernambuco, Recife, Brésil.

Bansa OUPATHANA

Vice-directeur en charge de l'Administration et de la Coopération Internationale au cabinet du recteur de l'Université des Sciences de la Santé, Vientiane, Laos.

Trois personnalités scientifiques françaises ou européennes :

Jean-Daniel RAINHORN

Professeur en santé internationale et action humanitaire à l'IHEID/Université de Genève et titulaire de la chaire "Inégalités sociales, santé et action humanitaire" au Collège d'Etudes Mondiales de la Maison des Sciences de l'Homme, Paris

Florence RODHAIN

Maître de Conférences HDR à l'Université Montpellier 2 et directrice du groupe de recherche MRM-SI, Montpellier

Nathalie VERBRUGGEN

Ingénieur agronome, professeur à l'Université libre de Bruxelles (ULB) et directrice du Laboratoire de Physiologie et de Génétique Moléculaire des Plantes, Bruxelles, (*jusqu'en novembre 2015*)

Marie-Geneviève PINSART

Professeure de philosophie à l'Université Libre de Bruxelles Directrice du Département de philosophie, éthique et sciences des religions et de la laïcité Vice-présidente du Comité Consultatif de Bioéthique de Belgique, (*à partir de novembre 2015*)

Trois membres du personnel de l'IRD :

Audrey DUBOT-PERES

Ingénieure de Recherche IRD, Virologue, Marseille

Oumarou MALAM ISSA

Représentant de l'IRD au Niger, Professeur des Universités en Géosciences, Niamey, Niger

Bernard TAVERNE

Anthropologue, chargé de recherche, UMI 233, Dakar, Sénégal

Chargée de mission auprès du CCDE : Marie Baudry de Vaux

¹ La composition du comité a été validée par le Conseil d'administration de l'IRD du 11 octobre 2013. La décision de nominations des membres de la 4^{ème} mandature du CCDE a pris effet au 1^{er} novembre 2013 pour une durée de 4 ans. Le 31.10.2017, le mandat des membres du CCDE a été prolongé par décision du Président-Directeur général de l'IRD jusqu'au 28 février 2018.

Comité Consultatif de Déontologie et d'Éthique
IRD
44 bd de Dunkerque
CS 90009
13572 Marseille cedex 02
ccde@ird.fr

www.ird.fr > L'IRD > Éthique et Parité > Éthique